

Rapport de jury

Concours externe de secrétaire administratif de classe normale de l'éducation nationale et de L'enseignement supérieur

Session 2025

1. Données statistiques :

Statistiques inscrits / présents des dernières années SAENES externe (nombre de présents en hausse continue depuis 2022)

2022 : 148 inscrits, 54 présents (3 postes ouverts)

2023 : 123 inscrits, 59 présents (5 postes ouverts)

2024 : 128 inscrits, 70 présents (4 postes ouverts)

2025 : 141 inscrits, 90 présents (5 postes ouverts)

SESSION 2025

141 inscrits

90 présents (64% des inscrits)

12 admissibles (13,33% des présents)

Seuil d'admissibilité : 12,70 (63,5 points sur 100)

Notes des candidats admissibles :

Cas pratique : 11 à 17

Questions : 9,5 à 18

Notes Cas pratique : 1 à 17 (38% des candidats ont une note égale ou supérieure à 10)

1 à 5 : 17 candidats (19% des présents)

5,5 à 9,5 : 39 candidats (43% des présents)

10 à 12 : 19 candidats (21% des présents)

12,5 à 14 : 10 candidats (11% des présents)

14,5 à 17 : 5 candidats (6% des présents)

Notes Questions : 9,5 à 18

Choix option questions

CFI : 22 candidats (dont 15 présents) : 1 à 14,5 (dont 3 notes égales ou supérieures à 10 (20%))

EFC : 23 inscrits (dont 13 présents) : 3,25 à 16,25 (dont 6 notes égales ou supérieures à 10 (46%))

GRH : 74 inscrits (dont 52 présents) : 3,5 à 15,75 (dont 29 notes égales ou supérieures à 10 (56%))

PES : 21 inscrits (dont 9 présents) : 1,5 à 18 (dont 3 notes égales supérieures à 10 (33%))

Options choisies par les candidats admissibles : 7 GRH, 2 PES, 2 EFC, 1 CFI

2. Remarques du jury :

a. Les épreuves d'admissibilité

a) Le cas pratique

Cette épreuve a pour objectif de cerner l'esprit d'analyse et de synthèse des candidats. Elle ne demande aucune connaissance disciplinaire particulière mais mobilise une technicité qui s'acquiert et se renforce par un entraînement régulier.

Les membres du jury constatent :

- Certains candidats ont mal géré le temps imparti, rendant une copie inachevée.
- Des fautes d'orthographe
- Des consignes non respectées : enchaînement d'idées sans logique les unes par rapport aux autres
- Non-respect du plan annoncé
- De la paraphrase
- Absence d'introduction et de conclusion
- Plan pas toujours visible – manque d'équilibre entre les parties- sauter des lignes, faire des alinéas (difficulté de relecture du correcteur)
- Manque d'exploitation des documents et analyse erronée confinant au hors sujet
- Le non-respect du style administratif (phrases courtes, concision, pas d'abréviation)
- Une propension au verbiage qui nuit à la clarté et donc à l'opérationnalité du document transmis au supérieur
- Des contre sens qui auraient pu être évités avec une lecture et relecture plus attentive

Le jury regrette également le manque de prise de hauteur de la part des candidats.

Nous invitons les candidats à prendre du recul sur le sujet pour en comprendre les aspects les plus importants et produire des notes plus claires et plus impactantes.

Enfin, il faut se garder une réserve de temps indispensable pour une relecture approfondie.

b) Les questions à réponse courte

Cette épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte porte, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- comptabilité et finance ;
- problèmes économiques et sociaux ;
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Une gestion rigoureuse du temps est nécessaire.

Les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et de tester la capacité de raisonnement des candidats.

La partie optionnelle mobilise des connaissances techniques ou disciplinaires plus approfondies.

Sur cette épreuve, des références à des connaissances personnelles ont pu être valorisées.

Sur la forme, un manque de structuration et de synthèse a pu être constaté sur de nombreuses copies, avec parfois un style journalistique, inadapté au caractère de l'épreuve, ainsi que l'usage du point d'exclamation par exemple, ce qui est à proscrire.

Le jury constate également un manque de gestion du temps car certaines questions sont restées sans réponse.

Les membres du jury constatent :

- Des fautes d'orthographe
- De la paraphrase

b. L'épreuve d'admission

Le jury a présenté à chaque candidat en début d'entretien les conditions de déroulement de l'épreuve : 10 minutes pour s'exprimer sur le texte et **se présenter**, 5 minutes pour des questions sur le sujet puis enfin 10 minutes de questions sur l'organisation et le fonctionnement du système éducatif. Cette séquence a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression orale des candidats, leur curiosité, leur réactivité et leur capacité d'analyse sur des sujets d'actualité en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Le très fort coefficient de cette épreuve suffit à montrer son importance pour la réussite au concours (4 sur un total de 9).

Concernant les présentations, le jury constate que même si les candidats n'ont pas tous réussi à tenir les 10 minutes, les candidats ont généralement bien préparé leur exposé. Certains candidats se sont démarqués en ajoutant une analyse personnelle sur le sujet traité et ne se sont pas limités à faire un résumé du document support. Il est absolument nécessaire de ne pas lire ses notes et d'essayer de mettre en place une présentation dynamique du thème.

Le jury a demandé aux candidats de présenter succinctement leur parcours en une ou deux minutes, les candidats doivent anticiper cette question en préparant deux trois phrases présentant leurs parcours et leur projet professionnel.

La gestion du temps doit également être mieux maîtrisée ; des candidats ont utilisé moins de la moitié du temps de parole qui leur est dévolu.

Les membres du jury conseillent, au niveau de la fiche individuelle de renseignement de :

- Respecter la consigne pour l'expérience professionnelle en commençant par l'emploi actuel
- Détailler les activités effectuées

Les membres du jury ont apprécié de pouvoir lire pour certains candidats une description de leur projet professionnel (dans les observations)

Les membres du jury constatent au niveau de l'épreuve :

- Présentation non structurée
- Très peu de candidats ont présenté leur projet professionnel

- Beaucoup de candidats ne se projettent pas sur un poste ou alors souhaitent rester dans leur administration et/ou service
- De nombreuses lacunes concernant le système éducatif ainsi que l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale y compris à l'échelle des établissements scolaires.
- Manque de connaissances des dispositifs de la fonction publique (la protection fonctionnelle, la laïcité...)
- Bonnes connaissances des droits et obligations des fonctionnaires

Les candidats ayant eu les meilleures notes pour cette épreuve ont su présenter leur projet professionnel, ils avaient de très bonnes connaissances du système éducatif et ont su prendre de la hauteur et se positionner au moment de la mise en situation.

Enfin, le candidat doit pouvoir montrer par son comportement sa capacité à travailler en équipe mais également à pouvoir encadrer du personnel (poste de secrétaire général en EPLE par exemple).

La projection dans un poste de SAENES et l'expression des motivations sont également des aspects qui doivent être mieux travaillés par les candidats. Le jury a pu déplorer des projets trop vagues, essentiellement centrés sur le milieu professionnel dans lequel exerce déjà le candidat ou encore des propos qui peinent à s'extraire des lieux communs.

A cet égard, le jury invite les candidats à appréhender les organigrammes des différentes structures de l'académie y compris ceux de l'enseignement supérieur ainsi que les offres d'emplois susceptibles d'être pourvus par un/une SAENES (le portail national « rejoindre l'éducation nationale » ou encore le répertoire commun des métiers de la fonction publique peuvent ainsi constituer un appui dans la réflexion de chaque candidat sur son projet professionnel qui doit traduire une certaine ouverture, même si le candidat dispose d'un domaine de prédilection).

Le jury a constaté que certains candidats ne se sont pas du tout renseignés sur l'environnement professionnel qu'ils souhaitent intégrer ou sur l'actualité des politiques publiques.

En ce qui concerne les mises en situation, le jury a pu relever des réponses trop peu étayées ou inadaptées par rapport aux enjeux et/ou à la position des parties prenantes à la mise en situation exposée. Les candidats doivent prendre le temps de la réflexion et mieux structurer leurs réponses afin de livrer une analyse la plus complète possible de la situation soumise.

Les candidats soumis au stress sont tentés de faire des réponses très laconiques aux questions qui lui sont posées. A ce titre le candidat doit comprendre que la question posée par le jury est une ouverture et une invitation à aborder un sujet. Le candidat doit donc rapidement cerner les tenants et les aboutissants du sujet en abordant la partie administrative, la partie juridique et en se projetant à moyen et long terme dans ses éléments de réponse.

Le jury peut être amené à interrompre le candidat au vu des contraintes de temps. Les candidats ne doivent pas se laisser déstabiliser par ces interruptions.

Conclusion

La réussite à ce concours ne peut reposer que sur la seule motivation. Elle se construit par une solide et méthodique préparation, associant des connaissances actualisées à un entraînement régulier. Il ne saurait en outre être trop recommandé de ne pas attendre les résultats de l'admissibilité pour se préparer à l'épreuve orale.

Laurent MATHIOT, président du jury

Sandra MASFRAND, vice-présidente du jury

Romain BATISSOU, Vincent GRANIT, Alice LEBRETON